

Communiqué de presse

Non à l'emballage trompeur de la loi fédérale sur les allocations familiales

Le comité suisse « Non à une politique familiale alibi » a lancé aujourd'hui sa campagne contre la loi fédérale sur les allocations familiales. Il considère la loi comme un emballage trompeur, socialement inutile et économiquement dangereuse.

A l'occasion d'une conférence de presse tenue à Berne, le comité, réunissant environ 60 parlementaires fédéraux, a présenté ses principaux arguments. Pierre Triponez, conseiller national radical, a tout d'abord précisé que la lutte contre la loi fédérale sur les allocations familiales ne vise nullement à remettre en question les allocations pour enfants et les allocations de formation: « nous soutenons sans concessions le régime actuel d'allocations, dont les coûts sont principalement supportés depuis des décennies par l'économie ». Les opposants à la nouvelle loi veulent cependant à tout prix éviter une nouvelle extension de l'Etat social. « L'Etat social nous coûte de plus en plus cher. L'assurance-invalidité, l'assurance-maladie et l'assurance chômage font face à des difficultés financières considérables. Les perspectives financières de l'AVS sont elles aussi très sombres. Il serait dès lors irresponsable de créer une nouvelle assurance sociale, avant d'avoir garanti le financement des assurances sociales existantes », a constaté M. Triponez. Qui regarde un peu plus en détail cette loi populiste, ne peut que constater « qu'elle ne constitue en tous points qu'un emballage trompeur ».

Conseillère aux Etats radicale genevoise, Françoise Saudan a quant à elle décrit la loi fédérale sur les allocations familiales comme « une aberration fédéraliste ». Il n'y a absolument aucune raison de mettre les cantons sous tutelle. « Les réglementations cantonales actuelles fonctionnent parfaitement bien et les solutions fédéralistes présentent l'avantage d'être souples et bien ciblées. Une loi fédérale supplémentaire ne fait en revanche qu'alourdir les coûts et la bureaucratie », a souligné la coprésidente du comité. Raison pour

laquelle elle considère cependant aussi la loi comme étant insuffisante, car contraire aux efforts visant une politique familiale judicieuse et durable. « Il s'agit d'offrir aux familles des conditions-cadres aussi favorables que possible. La simple redistribution des ressources ne constitue pas un moyen efficace de soutenir les familles. Chaque franc redistribué doit être récupéré par le biais des impôts, des cotisations sur les salaires ou de répercussions sur les prix. »

Le conseiller national UDC Adrian Amstutz a pour sa part constaté que les partisans de la loi minimisent les conséquences financières de la loi. L'économie devra supporter des coûts supplémentaires de quelque 600 millions de francs. « Pour le conseiller fédéral Pascal Couchepin, cette contribution de 0,2% de l'ensemble de la masse salariale n'est peut-être qu'un détail ridicule, mais pour les PME, qui roulent rarement sur l'or, il s'agit là d'un facteur de coûts très sérieux. Ces allocations familiales de luxe annuleraient pratiquement les allègements de 700 millions de francs consentis dans la réforme de l'imposition des entreprises II », selon le Bernois. Les allocations pour enfants et les allocations de formation versées en Suisse sont plus élevées que dans la plupart des pays européens. Il ne faut pas non plus oublier que 230'000 allocations pour enfants sont aujourd'hui déjà versées à l'étranger. Près d'un demi-milliard de francs de pouvoir d'achat est ainsi perdu chaque année pour notre pays. La loi augmenterait encore cette fuite de capitaux. « Nous ne voulons pas que l'argent de nos impôts serve maintenant également à financer des allocations familiales destinées aux personnes sans activité lucrative – à plus forte raison si celles-ci vivent à l'étranger », a souligné Adrian Amstutz, d'autant plus que nos indépendants ne peuvent toujours pas faire valoir de droit aux allocations. »

Pour de plus amples renseignements:

- **Françoise Saudan**, CE, 079 202 86 81
- **Adrian Amstutz**, CN, 079 448 71 14
- **Pierre Triponez**, CN, 031 380 14 14
- **Patrick M. Lucca**, porte parole du comité, 079 464 38 59

Berne, le 11 octobre 2006